

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2014 - n°6/2014**

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	MARGUERITTE Dominique 3 ^{ème} adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert	LUQUET Philippe	

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : GAOUYAT Claude

Approbation de la réunion du 21 mai 2014 par le conseil municipal

POINTS EN PLUS : le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire :

- Pour information : lecture du courrier de l'Inspection Académique
- Pour information : intérêts moratoires suite à problème informatique
- Arrêté : pouvoir de police pour la CDC SHH : ordures ménagères
- Répartition conseillers pour distribution bulletins et autres
- Questions diverses

1°) SUBVENTION COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire propose au conseil de prendre connaissance du tableau distribué concernant le détail des subventions aux associations. Le conseil avait décidé en avril (le 3/04) un montant total de 5 500 € (mis dans le budget communal) pour les subventions 2014 :

La Croix rouge française	100 €
Lutte contre le cancer	70 €
Gymnastique volontaire	180 €
Ste de chasse Buais-Ferrières	150 €
Animaux nuisibles	200 €
A.F.N.	150 €
Club du 3 ^{ème} âge : Club entente et amitiés	440 €
Association donneurs de sang	125 €

Musique et loisirs	280 €
Roue d'or Le Teilleul	50 €
Comité des fêtes Buais	1000 €
Les restos du cœur	160 €
Maison de retraite Le Teilleul	55 €
Lyre Teilleulaise	150 €
APE Buais (cadeaux de Noël)	50 €
Handball Le Teilleul	150 €
APAEIA (handicap)	35 €
Secours catholique de la Manche	105 €
Familles rurales	15 €
TOTAL des subventions	3465 €

Le conseil a décidé d'attribuer une subvention de 1000 € au Comité des Fêtes de Buais tout en sachant que la fête communale de cette année va avoir un coût plus important et qu'il sera sûrement attribué une subvention exceptionnelle si l'association en fait la demande en fonction de leur bilan financier.

Le montant de la subvention pour l'AAPE de l'école Camille Claudel de Buais n'a pas été déterminé car nous n'avons pas reçu le bilan financier demandé comme à toutes les associations.

Pour information : nous devons prévoir dans le budget CCAS 2015 et non dans le budget communal, la subvention allouée au « Secours catholique ».

2°) TARIF ASSAINISSEMENT : 2013/2014

M. le Maire propose au conseil de revoir les tarifs de la redevance d'assainissement 2013/2014 :

	Personnes résidentes ou non (résidences secondaires) à Buais sans condition de nombre de personnes vivant dans le foyer	Habitation non occupée ou possédant un puits
Prix du m3 d'eau consommée	1,20 €	1,20 € si il y a consommation d'eau
Abonnement annuel	18 €	25 € même si pas de consommation d'eau

Le conseil a approuvé et délibéré ces tarifs à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».

3°) TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE à compter de septembre 2014

Pour rappel : les tarifs de la garderie, mis en place en 2013, sont de 1 € le matin et 1 € le soir

Peu importe le temps que l'enfant passe à la garderie. Cette garderie fonctionne en régie (vente de tickets par avance), également mise en place en 2013.

Pour la rentrée 2014, le conseil municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- décide de laisser le tarif de 2013, c'est-à-dire : **1 € le matin et 1 € le soir pour les maternelles**
- décide de la gratuité de la garderie pour les primaires qui vont venir en attendant le ramassage du transport scolaire (matin et soir).

4°) TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE à compter de septembre 2014

Monsieur le Maire propose au conseil de revaloriser les tarifs de la cantine scolaire :

	Enfants	adultes
Pour rappel : tarif sept. 2013	2,50 €	4,20 €
A compter de septembre 2014	2,55 €	4,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la revalorisation des repas enfants et adultes pour la cantine scolaire à partir du 1^{er} septembre 2014.

Ces nouveaux tarifs seront affichés à la cantine du groupe scolaire et communiqués aux personnes concernées (parents, instituteurs, ...) pour la rentrée de septembre 2014.

5°) TARIF CONCESSIONS POUR LE CIMETIERE COMMUNAL

M. le Maire informe le conseil que nous devons revoir les tarifs du cimetière, que ce soit concessions cimetière ou espace cinéraire (cave urne/columbarium). Après information, auprès des services des pompes funèbres du secteur et des mairies aux alentours de Buais, nos durées sont trop longues pour l'espace cinéraire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs et durées suivants :

	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession cimetière	250 €	450 €	1000 € + 25 € D'enregistrement

	5 ans	15 ans	30 ans
Cave urne	150 €	370 €	700 €
Columbarium	150 €	400 €	740 €

6°) MISE EN NON VALEUR

Nous avons reçu de la part de M. QUINIOU, comptable du Trésor public, une demande de mise en non valeur d'une créance d'un montant de 55,26 €.

M. le Maire fait lecture des explications du trésorier aux nouveaux membres du conseil en ce qui concerne l'admission en non valeur.

Après en avoir délibéré, 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION », le Conseil municipal :

- décide l'admission en non valeur, la somme suivante : **55,26 €** (arrêté à la date du 13/03/2012). Un mandat sera fait au compte 6541 sur le budget communal

7°) RELAIS PEDESTRE ST HILAIRIEN 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil que depuis notre rattachement à la Communauté de communes de St Hilaire (au 1^{er}/01/2013), notre commune fait partie du relais st hilairien, qui a lieu cette année le Dimanche 29 juin prochain.

Une nouveauté pour 2014, il y a une équipe « élus » pour Buais : M. JEHAN Gabriel en est le représentant.

Comme l'année passée, le démarrage se fait à Buais sur le parking de la salle si le temps le permet (avec un café ou un jus de fruit offert par la commune), si le temps ne nous le permet pas, la remise des dossards se fera chez M. JEHAN Gabriel, conseiller municipal (lotissement des rosiers).

8°) POINTS EN PLUS et QUESTIONS DIVERSES

- Pour information, M. le Maire a fait lecture du courrier que nous avons reçu le 24/05 dernier de l'inspection académique concernant la suppression d'un poste à notre école.
- Suite à un problème informatique, un bordereau de paiement est resté bloqué dans le logiciel de comptabilité, nous avons par conséquent des intérêts moratoires sur une facture de ce bordereau d'un montant de 7,09 €.

- M. le Maire fait lecture du courrier reçu le 6 juin dernier de la part de la CDC de St Hilaire concernant le pouvoir de police du Président de l'EPCI pour les ordures ménagères. Nous devons faire un arrêté de refus de pouvoir de police.
- Le tableau de la répartition des conseillers pour la distribution des bulletins et autres documents d'information vis-à-vis des habitants a été revu suite aux dernières élections municipales.
- Les suppléants des commissions ont demandé à être convoqués à toutes les réunions afin d'être informés de tout, sans toutefois participer au vote quand le titulaire est présent.

Eric COURTEILLE		Robert PETITPAS	
Jean-Claude PARIS		Solange PARIS	
Maryline GUERIN		Ludovic GUERIN	
Dominique MARGUERITTE		Patricia HUDSON	
Marc BOUDRY		Claude GAOUYAT	
Gabriel JEHAN		Gilbert DESLOGES	
Martine BOISHY		Philippe LUQUET	
Antoine GAUCHER			